



INFOMESNIL



Mensuel - N° 2023 – 07

Mercredi 5 Juillet 2023 - <http://www.mesnil-saint-loup.fr>



PanneauPocket,
**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION**

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Le mardi de 17h00 à 19h00 et le jeudi de 16h00 à 19h00

Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr

Informations de la mairie

Arrêté Préfectoral sécheresse - Vanne Amont

Notre commune de Mesnil-Saint-Loup fait partie du secteur Vanne Amont, à ce titre, nous sommes concernés par l'Arrêté Préfectoral N° DDT/SEB/PREMA/2023180-0001 du 29 juin 2023 portant adoption des mesures de limitation de certains usages de l'eau sur la zone d'alerte "Vanne amont" dans le département de l'Aube.

Les 7 pages de cet arrêté sont disponibles en mairie à l'affichage.

Quelques exemples utiles :

Tableau des mesures minimales de restriction des usages de l'eau

Légende des usagers : P = Particulier, E = Entreprise, C = Collectivité, A = Exploitant agricole

Les mesures définies ci-dessous ne sont pas applicables si l'eau utilisée provient de réserves d'eau pluviale ou d'un dispositif de recyclage des eaux conforme à la réglementation.

Usages	Alerte	P	E	C	A
Arrosage des pelouses, massifs fleuris	Interdiction entre 11 h et 18 h	X	X	X	X
Arrosage des jardins et potagers	Interdiction entre 11 h et 18 h		X	X	X
Arrosage des espaces verts	Interdiction sauf plantations (arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an, avec restriction d'horaire)		X	X	
Remplissage et vidange de piscines privés (de plus d'1 m3)	Interdiction de remplissage sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions	X			
Arrosage des terrains de sport	Interdiction entre 11 et 18 h		X	X	
Lavage de véhicules chez les particuliers	Interdit à titre privé à domicile	X			

Le présent arrêté est applicable dès sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aube et jusqu'au 30 septembre 2023

Michaël SIMON, Maire



Travaux, bruits et nuisances - Règles dans l'Aube - Rappels

1. Bruits intempestifs...

Qu'entend-on par bruit intempestif ? Il s'agit de tous les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative).

2. Comment le mesure-t-on ?

Il n'y a pas de limite quantitative en décibels, seul suffit un constat à l'oreille d'un agent assermenté (maire, adjoint, garde-champêtre, police, gendarmerie, huissier, etc.). Ce dernier va juger le dérangement selon l'intensité, la durée et la répétition.

3. Le dimanche et les jours fériés, c'est interdit dans l'Aube !

L'arrêté préfectoral interdit tout bruit intempestif le dimanche et les jours fériés.

Les communes ne peuvent donc pas déroger à cet arrêté. « Les maires peuvent, par contre, restreindre encore les horaires autorisés s'ils l'estiment nécessaire », précise la préfecture.

4. Et en semaine ?

Les horaires de travaux sont aussi réglementés en semaine. Les bruits intempestifs sont autorisés les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30. Le samedi, les horaires sont davantage restreints : le jardinage et le bricolage sont autorisés de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

5. Les piscines, les animaux...

L'arrêté de 2008 régit aussi les bruits causés par les piscines ou les animaux domestiques. Les propriétaires « sont tenus de prendre toutes mesures » afin que les installations techniques ou les animaux ne soient pas « une gêne pour le voisinage ». Pour les animaux, il est même indiqué, sans entrer dans les détails, qu'est autorisé « tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive ». Et ça, c'est tous les jours de l'année !

6. Que risque-t-on ?

L'amende forfaitaire est de 45€ en cas de paiement immédiat ou dans les trois jours. En cas de paiement dans les 30 jours, le montant de l'amende est de 68€. À défaut, c'est l'amende forfaitaire majorée, soit 180€, qui s'applique.

7. Et les professionnels ?

Les professionnels et collectivités sont aussi contraints à des horaires, qu'ils soient sur la voie publique ou sur une propriété privée. Ils doivent interrompre les travaux entre 20 h et 7 h en semaine, sauf en cas d'intervention urgente (récoltes agricoles et viticoles), et les travaux le dimanche sont interdits. Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le préfet après avis du maire. Pour les activités industrielles ou artisanales, une étude particulière peut être réclamée par la collectivité compétente (commune, communauté de communes, etc.) visant à évaluer les nuisances sonores.

8. Les détonations dans les champs

Les appareils imitant des coups de feu pour protéger les cultures (effaroucheurs) doivent être implantés à 500 m des habitations. Le nombre de détonations par heure pourra être fixé individuellement par le maire avec l'accord de la chambre d'agriculture. Le fonctionnement est interdit du coucher du soleil au lever du jour et doit être restreint à quelques jours durant lesquels les cultures sont les plus menacées.

9. Des bruits interdits

Publicité par cri, chants ou appareils bruyants, haut-parleurs, vrombissement de moteurs, pétards, armes à feu, feux d'artifice... Ces bruits sont interdits toute l'année. Des dérogations sont accordées par le maire en cas d'événement festif, sportif ou commercial.

10. Communiquer...

Le meilleur moyen d'éviter de rentrer dans des procédures est toujours d'en discuter et de trouver une entente cordiale.

Michaël SIMON, Maire

Recensement de la population - 2024

Les derniers recensement de la population pour Mesnil-Saint-Loup ont eu lieu en 2008, 2013 et 2018. Le prochain recensement aura lieu au mois entre le 18 janvier et le 17 février 2024. Plus d'informations dans les prochains Infomesnil.

Michaël SIMON, Maire

Aides financières auxquelles vous pouvez avoir droit

Consultez vos droits, simulez vos prestations, effectuez vos démarches avec Aide-finance.fr, le site référence qui répertorie toutes les aides sociales et financière en France.

- les aides financières scolaires
- Les aides financières des propriétaires immobiliers
- Les aides financières pour l'acquisition de véhicules
- Les aides financières pour les soins médicaux

<https://www.aide-finance.fr/>

<https://www.mesnil-saint-loup.fr/vivre-a-mesnil>

Terrain de pétanque

Les terrains de pétanque refaits à neuf vers le stade sont exclusivement réservés aux pratiquants de la pétanque et non aux vélos, trottinettes, pratique du football ou autres...

Merci de le signaler à vos enfants et/ou adolescents car nous avons déjà eu plusieurs problèmes de cet ordre ces derniers jours, y compris dégradation volontaire.

Des sanctions liées aux pouvoirs de police du maire prévus à cet effet seront appliquées au moindre écart constaté.

Michaël SIMON, Maire

Informations concernant les demandes de titres d'identités - Estissac

Nous vous informons que désormais toutes les demandes de rendez-vous pour les titres d'identité se font uniquement sur la plateforme de rendez-vous en ligne (ERDV).

Cette plateforme est accessible depuis leur site internet <https://estissac.fr/> dans la rubrique CNI/PASSEPORT.

Afin de simplifier vos démarches, nous vous remercions de bien vouloir vous diriger directement sur leur site internet qui vous permettra de retrouver :

- L'ensemble des informations nécessaires à la procédure de demande de titre ;
- Le lien pour établir la pré-demande en ligne ;
- Un accès direct à l'application de réservation de rendez-vous (ERDV).

De plus, compte tenu du nombre de dossiers à traiter, le Cert sollicite pour privilégier la pré-demande en ligne (gain de temps et moins d'erreurs qu'avec le CERFA papier).

Il est donc préconisé de ne plus fournir de CERFA.

En cas de difficulté pour établir sa pré-demande en ligne, vous pouvez tout à fait vous rapprocher de la Maison France Service du secteur qui vous accompagnera dans votre démarche.

Mairie d'Estissac

Vagues de chaleur : premier plan national

Alors que la fréquence des vagues de chaleur devrait être multipliée par deux d'ici 2050, la France doit se préparer. Pour anticiper, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, lance le premier plan national de gestion des vagues de chaleur. Présenté le 8 juin 2023, ce nouveau plan prolonge le dispositif canicule géré par le ministère en charge de la santé, en l'élargissant aux impacts non directement sanitaires : transports, énergie, agriculture, éducation, sports...

Augmentation des vagues de chaleur en France

Manifestations du changement climatique en cours, les vagues de chaleur sont de plus en plus intenses, fréquentes, précoces et longues. En France, avant 1989, elles s'observaient en moyenne une fois tous les 5 ans. Depuis 2000, elles reviennent tous les ans. Et cette augmentation des vagues de chaleur va encore se poursuivre : elles seront deux fois plus nombreuses d'ici 30 ans.

Chiffres clés 2022

+ de 1 500 records de chaleur battus dans les territoires

10 mois de l'année plus chauds que la normale (seuls janvier et avril font exception)

juin 2022 détient le record de la vague de chaleur la plus précoce jamais enregistrée au niveau national

93 départements concernés par des restrictions d'eau

75 départements en situation de crise sécheresse

Des impacts sur la population et dans de nombreux domaines

Les vagues de chaleur ont des impacts significatifs sur notre santé, en particulier chez les populations vulnérables comme les personnes âgées et les enfants. Mais elles affectent aussi notre environnement (sécheresse, incendies de forêts...), notre agriculture, notre économie et notre vie sociale et culturelle.

Un plan pour compléter le dispositif sanitaire déjà en place

Afin de limiter l'ensemble de ces impacts, l'État met en place le 1er plan d'anticipation des vagues de chaleur. Il s'appuie sur le système de vigilance spécifique mis en place par Météo France.

Ce nouveau plan complète le dispositif canicule sur les risques sanitaires piloté par le ministère de la Santé et de la Prévention et Santé publique France depuis 2004. Il n'a pas vocation à le remplacer.

Des actions concrètes et à court terme

Création de pièces rafraîchies dans les écoles, diffusion de SMS en cas de situation exceptionnelle, recensement systématique des îlots de fraîcheur et des fontaines dans les communes, mobilisation des jeunes en service national universel pour mieux recenser les personnes vulnérables...

Le plan national de gestion des vagues de chaleur se décline en 27 actions détaillées. Parmi elles, 15 mesures phares seront effectives dès l'été 2023.

Ces actions s'organisent autour de quatre axes : limiter les impacts sur la vie quotidienne des Français, assurer la continuité des services publics essentiels, assurer la continuité de la vie économique et protéger les milieux et ressources naturels.

En savoir plus : www.ecologie.gouv.fr

ASOFA

Félicitations à l'équipe des seniors de l'ASOFA (en régionale 3) finaliste de la coupe de l'aube après avoir éliminé la vaudoise (équipe de R2) en demi-finale et pour son beau parcours en championnat en finissant deuxième de sa poule.

Félicitations aussi aux dirigeants du club qui gèrent tout au long de l'année 250 licenciés (de 6 ans aux seniors) répartis en 13 équipes.

La municipalité de Mesnil-Saint-Loup

Horaires d'Été

- Du 1er JUILLET au 31 JUILLET, la bibliothèque de Mesnil-Saint-Loup sera ouverte le jeudi et samedi aux horaires suivants :
Jeudi de 16h30 à 18h30
Samedi de 10h00 à 12h00
- La bibliothèque sera fermée du 1er au 31 août, réouverture le mardi 5 septembre 2023



Les bénévoles de la bibliothèque vous souhaitent un bel été

La bibliothèque de Mesnil-Saint-Loup en association avec le point lecture de Faux-Villecerf et le centre aéré de Dierrey-Saint-Julien, participe à l'édition 2023 de la fête nationale du livre jeunesse PARTIR EN LIVRE. Initié par le Centre National du Livre, le thème de cette année est la LIBERTE.

Cette manifestation populaire et festive, se déroule en 2 temps.

- Lundi 3 juillet, atelier sur le thème de la liberté, proposé aux enfants des classes de Grande Section Maternelle, CP et CE1 accompagnés de leurs professeurs des écoles.
- Jeudi 20 juillet, spectacle gratuit à la salle polyvalente.

Ateliers Partir en Livre, du 3 juillet avec les enfants de l'école primaire.

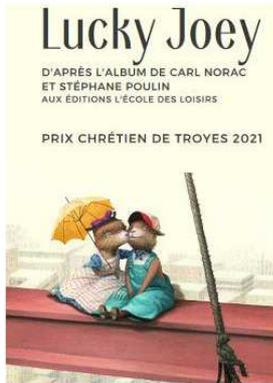
Pour incarner la liberté, le thème de l'édition 2023 de Partir en Livre, nous avons choisi, le symbole de l'oiseau.

Les enfants ont découpé, peint, collé des oiseaux qu'ils ont accrochés sur l'arbre en bois installé sur le mur de la bibliothèque. Nous vous invitons à venir voir leurs œuvres.

Pour garder un souvenir de cette journée, ils ont également réalisé des nichoirs, des oiseaux debout, des mobiles, qu'ils ont emportés chez eux.



Bibliothèque de Mesnil St Loup



Journée PARTIR EN LIVRE
Spectacle GRATUIT
JEUDI 20 JUILLET 2023 à 11h00
SALLE POLYVALENTE
MESNIL-Saint-Loup



Pour les enfants de 6 à 12 ans

Programme de la journée : *(les enfants sont libres de venir uniquement au spectacle, ou de participer à toute la journée)*

11h00 Spectacle présenté par la Compagnie « Thearto »

11h30 Echange avec les comédiens

12h00 Repas tiré du sac

13h30 2 ateliers d'1h30 animés par les comédiens

Puis échange entre les deux groupes

16h00 Goûter offert par la bibliothèque municipale

Les enfants à partir de 6 ans, non accompagnés des parents seront pris en charge par les bénévoles de la bibliothèque.

Pour nous permettre d'organiser au mieux cette journée, nous vous remercions de remplir le bulletin d'inscription ci-dessous :

Nom, prénom de(s) enfant (s):

Age(s):

Accompagné : OUI NON

Participera à la journée entière Uniquement au spectacle

Bulletin à déposer **AVANT LE LUNDI 17 JUILLET** dans la boîte aux lettres de la bibliothèque, ou par mail : bibliotheque.mesnil@orange.fr

Renseignements complémentaires : tél. 06.76.61.20.50



JOURNEE PORTES OUVERTES
DIMANCHE 16 JUILLET
DE 10H00 A 17H00

Visite de la plantation
Dégustation, bar à jus
Vente de tisanes, sels aromatisés

Chemin du silo, route de Dierrey à Mesnil Saint Loup

Clarisse SIMON

06.81.45.29.22

Paroisse

Dimanche 9 juillet 2023 : Messe à Faux Villecerf à 10h30
Dimanche 16 juillet 2023 : Messe à Dierrey St Julien à 10h30
Dimanche 23 juillet 2023 : Messe à Pâlis à 10h30
Dimanche 30 juillet 2023 : Messe à Mesnil à 10h30

La paroisse

Vide maison du 15 juillet au 27 août – 14 ½ journées

*Nous vous attendons nombreux le
samedi et dimanche de 9h00 à 13h00.*

Du 15 juillet au 27 août

inclus .

*Collectionneurs ; Amateurs ... venez trouvez votre
bonheur chez nous ! Bibelots ; vaisselle ; décoration
; outillages ...*

*RDV au : 1 route de villemaur
10190 mesnil saint loup .*

Vente d'huile de noix

Nous tenons à remercier les personnes qui ont œuvré à la transformation des noix en huile lors de la saison dernière.

La somme de 744 € a été versée et reçue pour l'association APIDV « d'aide aux personnes mal voyantes ».

Un merci tout particulier au magasin « Côté légumes » ainsi qu'au « Comptoir du fromager » qui se sont chargés de la vente de cette huile.

Depuis bien des années quand la nature nous donne des noix en abondance, j'ai organisé, ramassage, séchage, cassage et vente d'huile au projet de diverses associations.

L'âge étant là, je veux bien continuer à conseiller et même casser et nettoyer les amandes. La responsabilité de la transformation et de la vente est trop lourde, je souhaite donc une relève.

Ma motivation était de ne pas laisser perdre ce que la nature nous donne parfois si généreusement.

Albert GATOUILLAT - 1 chemin rouge

Concours de pétanque

Concours de pétanque le samedi 2 septembre à 16h00.

Gratuit adhérents ESM

3€00 non adhérent

Inscriptions auprès de **Christophe VELUT 03.25.76.13.22**

Petites annonces

Donne Bavards Mesnillats de janvier 1991 à janvier 2001 , s'adresser **Christophe VELUT 03.25.76.13.22** ou venir me voir 4 chemin rouge.

**** Prochain infomesnil : mercredi 2 août 2023**